

REGLEMENT du RANDONNEUR 5000

L'AUDAX CLUB PARISIEN a créé en 1961 une distinction afin de récompenser les randonneurs qui ont parcouru sur ses épreuves une distance de **5000 kilomètres**. Cette distinction se nomme "**RANDONNEURS 5000**". Elle est concrétisée par une médaille offerte gracieusement et d'un diplôme numéroté par ordre d'attribution. Le millésime est celui de la date de la dernière épreuve réalisée pour son obtention :

CONDITION : Dans un délai de quatre ans, jour pour jour, entre la première et la dernière épreuve, le candidat au Randonneur 5000 doit avoir effectué :

- la série des **Brevets de Randonneurs Mondiaux** soit : **200, 300, 400, 600, 1000 km**
- un **PARIS-BREST-PARIS RANDONNEURS**, soit 1200km

- une **FLECHE VELOCIO** homologuée (minimum 3 machines à l'arrivée - 360 km minimum en 24 heures).

pour les personnes éloignées de la France une Flèche similaire à la Flèche Vélocio et organisée selon le règlement de celle-ci

Le solde kilométrique pour totaliser au moins les 5000 kilomètres ne peut être obtenu que sur les épreuves suivantes:

- **Flèches de France** sur parcours classique à condition d'être réalisées en catégorie OR ou ARGENT. **La Flèche de DIEPPE n'est pas valable (moins de 200 km).**

- **Brevets Randonneurs Mondiaux.**

- **Flèche Vélocio ou Nationale** homologuée.

- **Trace Vélocio ou Nationale** homologuée.

- **Randonneurs Mondiaux 1200 km et plus** (Brevets organisés dans les Pays Etrangers et homologués par le Président des Randonneurs Mondiaux).

En aucun cas ces Brevets ne peuvent remplacer le Brevet de Randonneurs Mondiaux de 1000km.

OBTENTION : Pour obtenir cette médaille, le randonneur concerné doit envoyer avant le 31 octobre un bulletin de demande "RANDONNEURS 5000" correctement rempli, mentionnant les épreuves de son brevet et leur numéro d'homologation, par courrier ou par internet. Cette demande peut être faite les années de Paris-Brest-Paris.

Toute demande devra être accompagnée d'une enveloppe format 32/23 libellée à l'adresse du demandeur et affranchie au tarif lettre de 500 g, sauf si vous avez la possibilité de venir à la Remise des Récompenses de l'ACP qui a lieu tous les ans en janvier à Paris.

Pour les autres pays : les bulletins de demande seront regroupés et vérifiés par le représentant ACP de chaque pays, qui les enverra par internet au format **Word**. Toutes les médailles et tous les diplômes seront envoyés au représentant ACP qui se chargera de les distribuer à chaque lauréat. Les frais d'expédition entre la France et le pays concerné seront ajoutés à la facture annuelle.

RESPONSABLE du RANDONNEUR 5000:

Luc COPPIN, 40 avenue de Bourgogne, 77270 VILLEPARISIS

Joindre par email le responsable

Toute modification au présent règlement ne peut être apportée que par l'A.C.P. qui se réserve le droit d'en indiquer les modalités.

Pour tous renseignements ou bulletin de demande joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse. Merci.

Le règlement du Randonneur 5000 peut être téléchargé ci-dessous.